



UNION FÉDÉRALE DE LA SANTÉ PRIVÉE CGT

Compte-rendu CPPNI du SYNERPA du 27 octobre 2020 - 10 h à 13 h

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation des Comptes-Rendus du 28 septembre 2020 et du 14 octobre 2020. Poursuite des négociations sur la transposition du Ségur de la Santé Point d'étape sur les métiers d'Aide Soignant et d'Accompagnant Educatif Social - Questions diverses,
 - La CPPNI sectorielle a débuté à 10h00 sur le point portant sur l'accord SEGUR applicable au secteur.
1. Poursuite des négociations sur la transposition du Ségur de la Santé

Plusieurs amendements avaient été envoyés le matin même par la délégation CGT avant la réunion.

Le syndicat patronal a accepté la quasi-totalité des amendements CGT.

A été demandé de changer le nom de la mention qui devait être porté sur le bulletin de salaire. Les employeurs proposaient « *Indemnité SEGUR* » nous finissons à « **Revalorisation SEGUR** ». La CFDT est restée bloquée sur leur demande d'intégration des apprentis afin que ces derniers perçoivent la revalorisation SEGUR et demandait aussi à ce que la revalorisation SEGUR soit intégrée aux grilles de salaires.

La CFDT demandait aussi un montant en net.

La CGT est venue rappeler après avoir entendu l'argumentaire de chacun qu'à ce jour, le syndicat n'avait pas mandat pour intégrer la revalorisation SEGUR dans les grilles au vu notamment des dérives constatées dans certaines branches telles que l'hospitalisation privée. De plus la CGT, a insisté sur la mention en brut de cette prime en rappelant au passage le salaire socialisé et la notion de cotisation en lieu et place du terme de « *CHARGE* ».

L'accord a donc été modifié en partie en tenant compte des demandes des Organisations Syndicales, il devrait être adressé rapidement au vu que la prochaine réunion est prévue le 9 novembre 2020. La CGT a précisé que sa prochaine CE UFSP avait lieu les 18 et 19 novembre 2020 et qu'il ne pouvait donc y avoir de réponse avant cette date et après consultation de ses syndicats une fois l'accord mis à la signature.

FO est venu précisé que sa prochaine CE avait lieu fin novembre tout en précisant qu'une réponse pouvait être donnée avant La CFDT n'a pas donné de date, mais au vu des débats il semble qu'elle ne serait pas pour l'instant signataire.

Il est à rappeler que le patronat a suspendu la séance près d'une heure afin d'étudier les amendements CGT.

L'accord amendé est très similaire à celui signé dans l'hospitalisation privée, d'ailleurs les amendements CGT reprenaient en partie certains des points inscrits dans l'accord SEGUR de l'hospitalisation privée qui avaient curieusement disparu dans le secteur des maisons de retraite.

L'ACCORD AMENDÉ SERA DONC REDISCUITÉ LORS DE LA RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2020.

Fin du point 13h40.

2/ Point d'étape sur les métiers d'Aide Soignant et d'Accompagnant Educatif Social (point reporté au 9 novembre 2020),

3/ Approbation des CR du 28 septembre 2020 et du 14 octobre 2020 (point reporté au 9 novembre 2020),

4/ Questions diverses (point reporté au 9 novembre 2020).

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale.

☎ Tél. : 01 55 82 87 71 ☎ Fax : 01 55 82 87 77